

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n° 01/2025

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE.

PRESENTS : Mesdames Messieurs, Joëlle BOUHELIER, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Nadège SASPIN-JOUBERT, Laurence MARGAILLAN, Gérard LE NEGRATE, Anne-Marie PALLANCA, Pierre ARANDA.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Joëlle BOUHELIER

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du Budget Primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif, avec la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, l'exposé du Président, entendu, et après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2025 ;

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

